



La Rue de Grenelle a du mal à compter ses enseignants absents

La Rue de Grenelle a du mal à compter ses enseignants absents : Alors que 3,5 milliards d'euros et 50 000 emplois sont consacrés au remplacement des enseignants absents, un rapport sénatorial épingle la mauvaise gestion du ministère de l'Éducation nationale. Et propose sans ciller d'intégrer le remplacement des collègues absents pour une courte durée dans les obligations de service des profs. Le fameux "pic hivernal". Nous y sommes précisément et, pour l'éducation nationale, cela revient à déclarer ouverte la saison des remplacements d'enseignants absents. Bon an, mal an, et "malgré l'importance des moyens consacrés au remplacement, une demi-journée d'absence sur cinq n'est pas remplacée", constate le sénateur LR Jean-Claude Carle, dans un rapport publié le 29 novembre, dans le cadre du budget 2018 de la mission enseignement scolaire. Le non-remplacement des professeurs "est bien plus visible et lourd de conséquences" dans les écoles primaires que dans les collèges et lycées, l'absence d'un enseignant entraînant la perte d'une demi-journée ou d'une journée entière de classe, rappelle le sénateur. De 50 à 140 enseignants non remplacés chaque jour Dans un rapport publié en décembre 2016, l'inspection générale de l'Administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) observait ainsi qu'en 2016, "le département du Loiret a enregistré 100 classes non remplacées au cours de la même demi-journée en janvier" ou encore qu'à Paris, "chaque jour en janvier 2016, entre 50 et 140 enseignants n'ont pas été remplacés". Les écarts entre académies (et en leur sein, entre les départements) sont sensibles, le taux de remplacement dans le premier degré atteignant plus de 90 % en 2016-2017 à Poitiers, Reims, Clermont-Ferrand, quand il plafonne seulement à 72 % à Versailles, 74 % à Créteil, 77 % à Nice et 78 % à Strasbourg. "Outre-mer, les taux de remplacement sont particulièrement faibles : 69 % à La Réunion, 55 % en Martinique et 5,5 % en Guyane", relève Jean-Claude Carle. Défaillance systémique Quant au remplacement des professeurs du second degré... Impossible d'y voir clair. "Le remplacement des absences de courte durée dans le second degré constitue une "défaillance systémique", tant est faible la proportion des heures remplacées", juge le sénateur, qui partage le constat de la Cour des comptes dans son récent rapport "Gérer les enseignants autrement : une réforme qui reste à faire" [lire notre article]. Tandis que le ministère de l'Éducation nationale évalue à un tiers le taux de remplacement des absences de courte durée en collèges et lycées, la Cour des comptes, à partir d'une enquête réalisée en 2015-2016 auprès d'un échantillon d'établissements, parvient, elle, à une estimation beaucoup plus faible : entre 5 et 20 %. Formation continue... pendant les vacances "Une étude menée en septembre 2016 par l'académie de Nantes corrobore cette dernière estimation : le taux de remplacement s'y élève à 17 % ; il ne dépasse pas 25 % s'agissant des absences pour cause de formation, par définition plus prévisibles que les autres", argumente Jean-Claude Carle. "L'IGAENR remarque à raison que « si l'institution n'arrive pas à couvrir des [remplacements de courte durée] qu'elle provoque, cela est très problématique »", ironise-t-il. Quelles solutions ? Le sénateur en échafaude plusieurs, ultrasensibles, qui ne manqueront pas de hérissier le poil d'une bonne partie des enseignants. D'abord, Jean-Claude Carle préconise de "réduire les absences dues à l'institution, notamment par l'organisation des stages de formation continue et autres tâches institutionnelles en dehors du temps d'enseignement et pendant les vacances scolaires". Annualiser le temps de service Ensuite, à l'instar de la Cour des comptes, il recommande de "faire concorder les obligations de service avec la réalité du métier d'enseignant et des besoins du système éducatif en intégrant le remplacement et la formation continue dans les missions statutaires des enseignants". Missions qu'il suggère, en passant, d'annualiser. Pour être complet dans ce que d'aucuns verront comme de la provocation, le sénateur réclame "le développement de la bivalence dans le second degré", ce qui faciliterait grandement, non seulement le remplacement d'un collègue malade, mais aussi le dialogue interdisciplinaire. Explosif ! En conclusion, Jean-Claude Carle rappelle que le remplacement est un enjeu budgétaire : 3,5 milliards d'euros, soit 5 % des crédits de la mission enseignement scolaire lui sont consacrés et l'équivalent de 50 000 emplois. Un constat s'impose : "L'incapacité du ministère à assurer de manière satisfaisante le remplacement ne résulte pas d'un manque de moyens mais d'un problème

d'organisation du service, dans un système corseté et intenable." Les enseignants sont moins absents que les autres fonctionnaires